



LES INFOS

mercredi 14
mars 2012



Union Syndicale
Solidaires

Site Internet : <http://sudsnpf.fr>
Mail : sud.snpe@snpe-syndicat.fr



Salaires 2012

Chantage 2012...

Mardi 13 mars, a eu lieu la dernière réunion sur les salaires mais auparavant, l'intersyndicale SME s'est réunie. Voici le compte rendu.

L'intersyndicales SME:

La CFDT n'a pu assister à l'intersyndicale en raison d'un retard d'avion.

Il a d'abord été question des mesures de rattrapages 2011 réclamées par l'intersyndicale SME.

L'intersyndicale SME avait pris l'engagement de ne pas négocier les salaires pour 2012 et que les élus du CCE pourraient remettre en question leur rendu d'avis le 14 mars sur le projet HERAKLES tant que la direction ne ferait aucune proposition pour rattraper le manque à gagner sur l'inflation de 2011.

La CGC a rompu le premier engagement en annonçant qu'elle négocierait les salaires 2012.

Ensuite, la CGC et la CGT ont dit qu'ils émettraient un avis lors du CCE du 14 mars.

Ces engagements rompus, il ne nous restait plus qu'à discuter nos positions sur les salaires 2012.

La CGC a déclaré qu'elle soutiendrait une augmentation uniforme de 40 € sans augmentation générale au pourcentage avec un budget AI conséquent pour les cadres et à condition qu'il y ai signature de tous les syndicats.

Nous avons souligné qu'il s'agissait d'un chantage.

La réunion avec la direction :

SUD a demandé que la direction revalorise les salariés qui ont beaucoup d'ancienneté et qui sont bloqué depuis des années à des petits coefficients, la direction a pris le seul engagement de « regarder ».

Après un petit temps de discussion, la direction a fait 2 propositions au choix :

1ere proposition:

- ✓ Augmentation générale 1,2 % et 38 € de talon
- ✓ Rétroactif au 1er janvier 2012.
- ✓ Salaires mini 1638 €
- ✓ versement semestriel : + 38 € annuel sur le plancher
- ✓ Augmentation des primes de 2 % au 1^{er} Avril
- ✓ Augmentations individuelles Ouvriers Employés: 1,3 %, AM 1,4 % et Cadres 1,9 %

2ème proposition:

- ✓ Augmentation uniforme de 40 € tous collègues
 - ✓ Rétroactif au 1er janvier 2012.
 - ✓ Salaires mini 1640 €
- ✓ versement semestriel : + 40 € annuel sur le plancher
- ✓ Augmentation des primes de 2 % au 1^{er} Avril
- ✓ Augmentations individuelles Ouvriers Employés et AM 1,45 % et Cadres 2,2 %

Si aucune signature :

- ✓ Augmentation générale 1,2 %
- ✓ Augmentations individuelles tous collègues 1,3 %

Quelques interrogations:

La CGC est alors intervenue pour confirmer sa déclaration à l'intersyndicale, c'est-à-dire qu'elle soutiendrait la 2ème proposition à condition qu'il y ait signature de l'ensemble des syndicats...

Cela pose quelques questions...

Avons-nous raté une réunion ?

La CGC aurait-elle peur d'assumer seule la transition vers la disparition de l'augmentation générale des cadres ?

Analyse SUD:

Le choix qui est posé est le suivant:

Signer la 2ème proposition en cautionnant la disparition des AG au pourcentage pour les cadres.

Ou refuser en perdant 2 € d'augmentation générale, 0,15 % Ouvrier/Employés et 0,05 % AM de la masse salariale par secteur attribués aux Augmentations individuelles mais en maintenant les AG au pourcentage pour les cadres.

Les représentants du personnel SUD vont se réunir pour décider de la position du syndicat et des Assemblées Générales payées seront bientôt organisées pour voter ou non la signature de l'accord.

Prime d'ancienneté:

La direction a encore proposé un nouveau calcul de la prime d'ancienneté mais cette mesure ne fera pas partie de l'accord salarial, Mr Arnould a dit qu'il proposerait un avenant à notre accord d'entreprise sur cette question qui serait bientôt soumis à signature des syndicats SME.

La question est d'une telle complexité qu'elle fera l'objet d'un tract après que la direction ait mis au point sa proposition et levé quelques doutes.

Infos SPS :

Non cadres : AG : 1,45 % avec un talon à 36 €, AI : 1,4 %, 0,15 % budget spécifique évolution professionnelle et de carrière, mesures appliquées au 1^{er} juin

Cadres : AI : 2,95 % et 0,15 % budget spécifique évolution professionnelle et de carrière, mesures appliquées au 1^{er} juin.

Pour SPS, une autre réunion aura lieu le 20 mars !!!